

DU VENDREDI 31 MARS 2017

Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent - HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie - LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali

En fonction : 15
Présents : 12
Absents excusés : 3 Valérie ROMANO qui a donné pouvoir à Marie-Ange HENNEQUIN Justin LESAGE qui a donné pouvoir à Danielle REYMOND Magali ROTH

Monsieur le maire précise également avoir reçu un pouvoir de Madame Jocelyne Emmendoerffer retenue en début de conseil municipal par une réunion du syndicat du collège de Maizières-les-Metz.

Convocation envoyée le 24 mars 2017

Secrétaire de séance : Fabrice HENON-HILAIRE

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017**
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2016**
- 3) COMPTE DE GESTION 2016**
- 4) AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) BUDGET 2017**
- 6) TAXES COMMUNALES 2017**
- 7) DECISION D'EMPRUNT**
- 8) CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR L'EMPRUNT**
- 9) EMBAUCHE**
- 10) SUBVENTIONS**
- 11) INDEMNITES DES ELUS**
- 12) REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS**
- 13) EMPLOIS D'ETE**
- 14) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 février 2017.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sous réserve de la modification suivante : il sera mentionné pour chaque vote « CONTRE » et « ABSTENTION » l'identité des votants et les courtes observations souhaitées.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2016.

1) Fonctionnement :

a) Recettes :	1 848 458,83 €	(1 611 723,37- exercice 2016 + 236 735,46 – report 2015)	
b) Dépenses :	1 267 131,71 €		
		RESULTAT (a-b)	581 327,12 Euros

2) Investissement :

a) Recettes :	787 874,35 €		
b) Dépenses :	574 287,45 €	(502 242,68 – exercice 2016 + 285 631,67 – report 2015)	
		RESULTAT (a-b)	213 586,90 Euros

3) Restes à réaliser :

a) Recettes :	35 000,00 €		
b) Dépenses :	365 000,00 €		
		RESULTAT (a-b)	- 330 000,00 Euros

4) Besoin de financement :

(2) Résultat :	213 586,90 €		
(3) Report :	- 330 000,00 €		
		RESULTAT (a+b)	- 116 413,10 Euros

5) Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement :	581 327,12 €		
(4) Résultat besoin de financement :	116 413,10 €		
		RESULTAT (1-4)	464 914,02 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

R1068 BESOIN DE FINANCEMENT (4) :	116 413,10 Euros
001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) : recettes d'investissement	213 586,90 Euros
002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) : recettes fonctionnement	464 914,02 Euros

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2016 et donne quitus à Monsieur le maire pour la gestion financière des comptes 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 ainsi présenté.

Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

3) COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2016 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par Monsieur Marc Villibord, Receveur Municipal.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2016 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2016, à l'unanimité, donne quitus à Monsieur Marc Villibord, Receveur Municipal, chargé du suivi des comptes de la commune d'Argancy.

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le maire,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 581 327,12 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE + 344 591,66 Euros

B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE + 236 735,46 Euros

C) RESULTAT A AFFECTER : A + B (hors restes à réaliser) + 581 327,12 Euros

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT
- excédent (excédent de financement) + 213 586,90 Euros

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT
- besoin de financement - 330 000,00 Euros

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E 116 413,10 Euros

DECISION D'AFFECTATION

1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement 116 413,10 Euros
(au minimum couverture du besoin de financement F)

2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 464 914,02 Euros
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2016 ainsi présentée.

5) BUDGET 2017

Arrivée de Madame Jocelyne Emmendoerffer en séance.

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente le budget 2017.

Section fonctionnement

- Dépenses prévues		2 048 291,02 €uros
Dont	virement à la section investissement	701 000,00 €uros
- recettes prévues		2 048 291,02 €uros
Dont	excédent 2016	464 914,02 €uros

Section investissements

- Dépenses prévues		2 671 858,25 €uros
- Recettes prévues		2 671 858,25 €uros
Dont	besoin de financement	116 413,10 €uros

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2017 ainsi présenté, par 11 voix pour, 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond en raison des postes 305, 306 et 307), 1 abstention (Albert D'Amato) et charge Monsieur le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

6) TAXES COMMUNALES 2017

Monsieur le maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Il précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales. De ce fait, les taux restent identiques à ceux de 2016.

Taxe d'habitation :	9,20 %
Taxe foncière bâtie :	9,04 %
Taxe foncière non bâtie :	36,77 %

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, signale que si une augmentation est relevée sur l'avis d'imposition, il s'agit d'une augmentation des valeurs locatives et non des taux.

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2017 les mêmes taux que 2016.

7) DECISION D'EMPRUNT

Monsieur Laurent Arnoux, conseiller municipal, informe et propose au conseil municipal de recourir à un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation des trois bâtiments communaux, qui s'élèvent à 1 800 000,00 €uros.

Après discussion, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond étant contre ces réhabilitations), décide de recourir à un emprunt pour ces travaux d'investissement.

8) CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR L'EMPRUNT

Monsieur Laurent Arnoux, conseiller municipal, présente au conseil une étude comparative très détaillée ainsi qu'une synthèse entre les quatre établissements bancaires, listés ci-dessous, sur six consultés :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- La Banque Postale

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond contre l'exécution simultanée des réhabilitations), porte son choix sur le Crédit Mutuel.

Après débat, le conseil municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 €uros sur une durée de 15 ans.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond contre l'exécution simultanée des réhabilitations), autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune.

9) EMBAUCHE

Monsieur le maire étant concerné par ce point quitte la séance.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent polyvalent à compter du 2 mai 2017 de 27 heures/semaine afin d'embaucher un agent pour réaliser des remplacements consécutifs à diverses absences et compléter le service technique.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette ouverture de poste.

10) SUBVENTIONS

Retour de Monsieur le maire en séance.

Monsieur Patrick Spirckel, conseiller municipal, présente au conseil municipal les dernières propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

QUAD NEUF	300
ORCHESTRE D'HARMONIE INTERCOMMUNAL	2 043
ECOLE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE	8 534
TOTAUX	10 877

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dernières subventions à attribuer aux associations pour l'année 2017. Charge Monsieur le maire d'appliquer cette décision.

11) INDEMNITES DES ELUS

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022, Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'indemnité du maire à 37 % et l'indemnité des adjoints à 14,8 % est calculée sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette modification applicable au 1^{er} janvier 2017.

12) REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2123-8 et R. 2123-22,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser aux élus tous déplacements justifiés dans la limite du tarif SNCF et autres frais sur justificatifs.

13) EMPLOIS D'ETE

Conformément aux années précédentes, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Monsieur le maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

14) DIVERS

AVENANT AU CONTRAT D'ARCHITECTE POUR AVANT-PROJET SOMMAIRE

Monsieur le maire présente au conseil municipal, un avenant au contrat d'architecte de Madame Julie Jaeger.

Après révision de l'estimatif du coût des travaux concernant la réhabilitation des deux bâtiments communaux existants, centre socio-culturel et maison de village sis au 5 et 7 rue de Bussière à Argancy, la rémunération de l'architecte a changé.

- montant de la rémunération initiale :	4 193,10 €uros HT
- montant de l'avenant :	+ 455,40 €uros HT
- nouvelle rémunération	4 648,50 €uros HT

Le conseil municipal accepte, par 12 voix pour et 2 voix contre (Anne Zannol et Danièle Reymond), cet avenant. Charge Monsieur le maire de son application.

INFORMATIONS SUITE A DECISIONS COMMUNAUTAIRES

Passage de papier en apport volontaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'arrêt de la collecte des papiers en porte à porte par le remplacement d'un apport volontaire. Il précise que des conteneurs seront implantés à côté des conteneurs verres.

Badge d'accès en déchèteries

Monsieur le maire informe également le conseil municipal de la mise en place d'un contrôle d'accès par badge en déchèteries. Les usagers seront informés des modalités de distribution de ces badges par un document d'information.

INFORMATION SUR LA REPARTITION DES CHARGES DU CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL D'ENNERY

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception de la Communauté de Communes « RIVES DE MOSELLE » de Maizières-les-Metz de la matrice récapitulative de la répartition des charges de fonctionnement 2016 s'élevant à 1 788,06 €uros.

Fin de la séance : 20 h 30